



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2008/6
19 mai 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-huitième session

Bonn, 4-13 juin 2008

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport sur les travaux de la treizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) prévoit que le Groupe se réunit deux fois par an et qu'il est chargé de donner des avis au sujet de la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). À l'invitation du Gouvernement yéménite, la treizième réunion du Groupe a eu lieu à Sana'a (Yémen), du 14 au 16 avril 2008. Étant donné qu'il s'agissait de la première réunion du Groupe pendant son quatrième mandat, les débats ont visé avant tout à élaborer un programme de travail global pour la période 2008-2010, comme cela avait été demandé dans la décision 8/CP.13. Le programme de travail précise les objectifs, activités et résultats attendus du Groupe et il y est tenu compte des résultats d'une réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007 et du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Les participants à la treizième réunion ont élu un nouveau bureau. À l'initiative du centre de liaison du Yémen, le Groupe a par ailleurs consacré une séance à un dialogue avec l'équipe en charge du PANA dans ce pays, laquelle avait récemment établi son projet de PANA. Tant le Groupe d'experts que l'équipe ont tiré des enseignements des questions posées et des informations en retour fournies pendant cet échange.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT.....	1 – 2	3
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TREIZIÈME RÉUNION DU GROUPE D’EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	3 – 20	3
A. Délibérations	3	3
B. Élection du bureau du Groupe d’experts des pays les moins avancés....	4	3
C. Examen de l’élaboration des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	5 – 11	4
D. Examen de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	12 – 16	5
E. Dialogue entre le Groupe d’experts des pays les moins avancés et l’équipe yéménite en charge du programme d’action national aux fins de l’adaptation	17 – 20	6
III. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE D’EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR 2008-2010.....	21 – 23	7
<u>Annexes</u>		
I. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2008–2010.....		8
II. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 31 mars 2008		15

I. Mandat

1. La Conférence des Parties, par sa décision 29/CP.7, a constitué le Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), initialement pour une durée de deux ans. Par la suite, la Conférence des Parties a prorogé à deux reprises le mandat du Groupe d'experts, à chaque fois pour une période de deux ans (décisions 7/CP.9 et 4/CP.11).

2. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a prorogé le mandat du Groupe pour trois ans de plus et a demandé à celui-ci d'élaborer un programme de travail, qui précise ses objectifs, ses activités et les résultats attendus et qui tient compte des résultats d'une réunion d'évaluation des progrès accomplis¹, tenue en septembre 2007 et portant sur les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), et du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa vingt-huitième session.

II. Résumé des travaux de la treizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. Le Ministre yéménite de l'eau et de l'environnement, M. Abdul-Rahman Al-Eryani, a ouvert et clos la réunion. Dans ses observations liminaires, il a souligné l'importance des PANA pour faire avancer la planification aux fins de l'adaptation au Yémen et insisté sur la nécessité de passer à la mise en œuvre effective dès que la phase préparatoire serait achevée. Une représentante du secrétariat a présenté un aperçu des PANA et a expliqué comment ils avaient été utiles aux pays les moins avancés pour faire connaître leur vulnérabilité imminente ou immédiate aux changements climatiques, de sorte que des capacités étaient en cours de création pour l'adaptation à ces changements lors de l'établissement et de la mise en œuvre des PANA. Elle a souligné le rôle important que les PANA jouaient en servant de première mesure d'adaptation à l'échelle nationale dans les pays les moins avancés. Dans le cadre de ses observations, le Président du Groupe, M. Bubu Jallow, a mis en lumière les principaux résultats obtenus par le Groupe dans l'appui PMA depuis sa création en 2001 et a dit que le Groupe appuierait sans réserve les équipes du Yémen et d'autres pays au moment où elles établiraient la version finale de leur PANA et se prépareraient à exécuter les activités prioritaires.

B. Élection du bureau du Groupe d'experts des pays les moins avancés

4. En application du paragraphe 5 de son mandat², le Groupe élit chaque année son président, un vice-président et deux rapporteurs parmi ses membres provenant de PMA. À sa treizième réunion, le Groupe a élu les membres ci-après:

- a) M. Bubu Jallow (Gambie), Président;
- b) M. Mohamed Shareef (Maldives), Vice-Président;
- c) M. Djibril Ibila (Bénin), Rapporteur francophone;
- d) M. Adérito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe), Rapporteur lusophone;
- e) M. Benjamin Karmorh (Libéria), Rapporteur anglophone.

¹ FCCC/SBI/2007/32.

² Décision 29/CP.7, annexe.

C. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et orientations supplémentaires

5. Lors de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le Groupe d'experts s'est félicité de ce que 32 PANA avaient été soumis au secrétariat au 14 avril 2008. Grâce au dialogue que le Groupe a établi avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents, plusieurs pays en sont à un stade avancé d'élaboration et nombre d'entre eux prévoient de soumettre leur PANA en 2008. Certains pays sont sur le point de commencer à en élaborer et quelques-uns n'ont pas soumis de proposition pour le financement de cette élaboration en raison des difficultés politiques internes qu'ils rencontrent.

6. Le Groupe a pris note des préoccupations exprimées par certains PMA parties qui rencontrent des difficultés dans la phase d'élaboration, notamment des difficultés d'ordre technique pour établir les propositions finales de financement de l'élaboration des PANA et les délais nécessaires pour obtenir l'approbation du FEM et accéder aux fonds pour l'élaboration par le biais des agents du FEM. Le Groupe a aussi noté avec inquiétude la réduction graduelle de l'aide apportée aux pays pour élaborer leur PANA à mesure que l'accent se déplaçait vers l'exécution de ces programmes.

7. Le Groupe d'experts a pris note de la richesse des informations en retour obtenues sur le processus d'élaboration des PANA lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007 et des nombreux domaines dans lesquels les Parties profiteraient d'orientations supplémentaires et d'activités de renforcement des capacités. Il a révisé les lignes directrices pour l'établissement de PANA³, y compris les annotations qu'il y avait apportées⁴, et a fait observer que, dans plusieurs domaines, il fallait compléter les lignes directrices pour tenir compte des enseignements tirés et des changements qui avaient été introduits par le FEM dans le traitement des propositions de financement. Il a en particulier noté la nécessité de mieux conseiller les Parties qui en étaient encore à la phase d'élaboration pour modifier la présentation et le contenu des profils de projet de manière à mieux respecter les prescriptions applicables pour remplir les formulaires de description des projets qui sont soumis au FEM. Les précédents profils de projet étaient fondés sur la formule A d'élaboration de projet (PDF-A) tel qu'il est décrit dans les lignes directrices pour l'établissement de PANA.

8. Le Groupe a noté avec satisfaction le degré d'intégration des PANA et des priorités y relatives dans les plans et activités nationaux de développement. Pour que cette intégration soit mieux décrite dans les PANA, le Groupe a recommandé d'ajouter des annotations aux lignes directrices afin que les pays puissent clairement montrer comment cette intégration a été réalisée et comment les activités relatives aux PANA sont harmonisées avec les activités et projets proposés dans le cadre des plans nationaux de développement et notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

9. Le Groupe a noté qu'il fallait d'urgence donner des orientations supplémentaires sur l'établissement des PANA pour aider les pays qui font face à des difficultés particulières à finir d'élaborer leur PANA au plus vite de manière à ce qu'ils puissent exécuter les activités en temps voulu.

³ Décision 28/CP.7, annexe.

⁴ «Annotated guidelines for NAPA preparation», http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf.

2. Synthèse et analyse des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dont l'élaboration est achevée

10. Une synthèse des PANA dont l'élaboration était achevée et qui ont été présentés lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007 a servi de base pour analyser le processus des PANA. Le Groupe a utilisé l'analyse pour examiner les préoccupations exprimées à propos des PANA dont l'élaboration était achevée, par exemple le fait que certains PANA n'étaient pas correctement intégrés dans le développement national et ne faisaient pas intervenir des parties prenantes représentant de multiples secteurs et disciplines. Au fur et à mesure que d'autres Parties achèveront d'élaborer leur PANA, de nouvelles analyses permettront de disposer d'informations supplémentaires et d'en tirer des enseignements.

11. Le Groupe a réfléchi aux meilleurs moyens d'utiliser les informations données dans les PANA et a indiqué que les données sur les coûts des activités figurant dans les profils de projet devraient servir uniquement de guide et non de moyen d'évaluer précisément les coûts d'adaptation pour les PMA. Il a rappelé que les PANA ne font qu'identifier les besoins urgents et immédiats d'adaptation, mais ne définissent pas de manière complète les plans d'adaptation du pays. Le Groupe s'est félicité des efforts faits par les PMA parties pour exécuter la phase d'élaboration selon les méthodes les plus adaptées aux conditions locales. À cette fin, le Groupe souhaite mettre en garde ceux qui utilisent les documents sur les PANA pour qu'ils n'évaluent pas l'élaboration des PANA uniquement en fonction des lignes directrices applicables à l'établissement de PANA. D'autre part, le Groupe se félicite des indications détaillées données sur toutes les étapes importantes de l'élaboration des PANA et surtout sur le degré de participation des multiples parties prenantes et sur l'harmonisation des activités menées au titre des PANA avec les priorités du développement national. Le Groupe a noté l'intérêt que les informations recueillies lors de l'élaboration des PANA présentaient pour les évaluations ultérieures et encourage les PMA parties à prendre les mesures nécessaires pour réunir ces informations aux fins des futures évaluations et de l'élaboration des communications nationales.

D. Examen de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

12. Le Groupe a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA en s'appuyant sur les contributions du secrétariat du FEM et a pris note des 16 projets en cours d'examen dans le cadre du FEM. Un projet relatif au Bhoutan a été approuvé en mars 2008 pour exécution complète.

2. Mise au point d'une stratégie de mise en œuvre

13. Certains PMA parties s'emploient activement à définir des stratégies pour financer des PANA à l'aide de multiples sources, notamment des sources bilatérales, ainsi que par des efforts coordonnés par les donateurs au niveau national par le biais d'un appui budgétaire direct ou de l'utilisation d'approches sectorielles. Lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007, le Groupe a noté qu'il lui a été demandé de définir des orientations sur la mise en œuvre des PANA, d'aider les équipes en charge de ces programmes à se familiariser avec les besoins en informations pour établir les propositions de projets dont le financement serait assuré par le FEM et d'autres sources, et de fournir des réponses facilement accessibles aux questions courantes sur les aspects techniques de l'élaboration des projets. Le Groupe a donc proposé qu'un guide indiquant pas à pas la marche à suivre soit élaboré pour l'exécution des PANA, compte étant tenu des faits les plus récents intervenus dans l'élaboration des projets financés par le FEM ou d'autres sources. Le Groupe a en outre indiqué qu'il était

urgent d'établir ce guide et de l'utiliser avec les équipes pour renforcer les capacités au moment où celles-ci commencent à mettre en œuvre les PANA.

3. Examen régulier des risques et classement des activités par ordre de priorité

14. Le Groupe a fait observer qu'il pourrait être nécessaire d'examiner périodiquement les risques et de classer les activités par ordre de priorité, ainsi qu'indiqué à la page 31 des «Annotated guidelines for NAPA preparation» (lignes directrices annotées pour l'établissement des PANA), compte tenu du temps qu'il faut pour commencer la phase de mise en œuvre une fois qu'un PANA a été soumis. En procédant à un tel contrôle basé sur les faits un an ou plus après le lancement d'un PANA, on pourrait faire en sorte que les pays répondent aux besoins les plus urgents et les plus immédiats pendant la phase de mise en œuvre.

4. Enquêtes

15. Le Groupe a souligné l'intérêt de continuer, durant les sessions des organes subsidiaires, à réaliser des enquêtes sur l'état d'avancement de l'élaboration des PANA et sur les données d'expérience recueillies lors de cette élaboration, ainsi que sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre de ces programmes. Les informations données en retour par les PMA parties dans le cadre de ces enquêtes sont essentielles pour surmonter les obstacles auxquels les équipes en charge des PANA peuvent faire face. Ces enquêtes permettraient de recueillir des informations sur les activités relevant des PANA en plus des informations sur les activités financées par le FEM.

5. Ressources et renforcement des capacités pour aider à concevoir une stratégie de mise en œuvre

16. La réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007 a bien montré les difficultés que les PMA rencontrent pour élaborer des propositions de projet et concevoir des stratégies efficaces de mise en œuvre de leur PANA. Le Groupe a réfléchi aux moyens de renforcer les capacités des équipes en charge des PANA pour aider les PMA à surmonter ces problèmes. Les enseignements tirés par les pays qui ont avec succès soumis des propositions pour le financement seraient utiles.

E. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe yéménite en charge du programme d'action national aux fins de l'adaptation

17. Conformément à l'usage selon lequel il s'entretient avec l'équipe en charge du PANA du pays qui accueille la réunion, le Groupe d'experts a rencontré des représentants de l'équipe en charge du PANA du Yémen lors d'une séance d'échanges et de dialogue.

18. L'équipe en charge du PANA du Yémen a indiqué qu'elle avait fini d'élaborer son projet de PANA. Elle l'a soumis au Groupe pour observations immédiatement après la réunion. L'équipe a présenté au Groupe d'experts ses principales conclusions et rendu compte en détail des mesures appliquées pour l'eau, l'agriculture et les systèmes côtiers, du classement par ordre de priorité des activités et de l'identification des projets dont la mise en œuvre était urgente. Elle a décrit en détail les consultations nationales approfondies qui s'étaient tenues sur les questions de parité entre hommes et femmes et sur les questions linguistiques et fait rapport sur l'ampleur de la participation d'experts nationaux et de leurs organismes respectifs à l'élaboration du PANA. L'équipe a fait face à des difficultés particulières pour traduire de nombreux documents qui étaient utilisés pour élaborer le PANA et a fait observer qu'il fallait traduire l'ensemble du document décrivant le PANA en arabe en vue de sa diffusion auprès des parties prenantes au niveau national. Elle a fait état de la nécessité d'expliquer les perceptions

locales des changements climatiques en termes scientifiques parce que de nombreuses communautés locales observent des changements climatiques sans pouvoir totalement les expliquer.

19. L'équipe a estimé que les réactions et les stratégies des communautés locales visant à faire face aux changements climatiques étaient utiles pour concevoir les activités à inclure dans le projet de PANA. Elle a aussi expliqué les efforts qu'elle faisait pour inclure les activités relevant du PANA dans la planification nationale globale. Les membres du Groupe ont fait des observations sur l'utilité de communiquer les enseignements tirés par les diverses équipes en charge des PANA aux pays qui commencent à élaborer leur programme.

20. L'équipe en charge du PANA du Yémen a indiqué qu'elle prévoyait une mise en œuvre rapide du PANA. Selon les informations fournies par le FEM, deux formulaires de description de projets à mettre en œuvre ont déjà été soumis.

III. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010

21. Lorsqu'il a établi son programme de travail (voir annexe I), le Groupe d'experts a indiqué que les actions qu'il entreprenait pour s'acquitter du mandat énoncé dans la décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 a) à e)) conservaient leur pertinence et serviraient de principal instrument de soutien à la mise en œuvre des PANA.

22. Le Groupe d'experts a estimé qu'il était essentiel de garder à l'étude les activités inscrites à son mandat, eu égard aux PANA qui avaient été présentés et aux projets de PANA qui lui avaient été renvoyés pour observations. Il a estimé aussi qu'il devait continuer de fournir des orientations et des conseils techniques au sujet de l'élaboration des PANA, de donner des avis au sujet du renforcement des capacités, de faciliter l'échange d'informations et de donner des conseils sur les initiatives qui permettraient d'intégrer les mesures d'adaptation à la planification du développement. Il a jugé aussi qu'au cours des trois ans à venir l'essentiel de son travail consisterait à donner des conseils sur l'exécution des PANA et à renforcer les capacités à cet effet.

23. Le Groupe d'experts a été aussi d'avis qu'une collaboration plus étroite avec le FEM et ses agents continuerait d'être profitable lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA en raison des difficultés d'ordre technique et institutionnel qui s'accumulaient durant ces phases.

Annexe I

Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008–2010

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 a)). Donner des orientations et des conseils techniques au sujet de [l'élaboration], y compris sur la recherche des sources de données possibles et leur application et interprétation ultérieures, à la demande des pays les moins avancés (PMA) parties</p>	<p>Renforcer l'appui aux PMA pour l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à appuyer l'élaboration des PANA par le biais d'un document technique précisant davantage les mesures prises pour cette élaboration et faisant le point à ce sujet, en réponse aux besoins méthodologiques récemment identifiés par les PMA parties • Réaliser une enquête auprès des PMA parties aux sessions des organes subsidiaires et par l'intermédiaire des points de contact nationaux pour recueillir des informations sur l'état d'élaboration des PANA et sur tous obstacles que les Parties pourraient rencontrer lors de la phase d'élaboration • Réaliser une synthèse et une analyse des PANA dont l'élaboration est achevée pour en tirer des enseignements et diffuser ces derniers • Intensifier les efforts faits pour aider les PMA ayant des besoins particuliers, y compris ceux qui découlent de contraintes linguistiques ou de l'apparition récente de conflits, en mobilisant les personnes et les organisations en mesure d'apporter leur aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Les faits nouveaux intervenus dans le processus des PANA et les enseignements tirés sont pris en compte dans les PANA en cours d'élaboration • Les résultats des enquêtes font l'objet d'une synthèse et sont utilisés pour trouver des moyens de surmonter les obstacles recensés au succès de l'élaboration des PANA • Les PMA parties ayant des besoins particuliers reçoivent une aide en temps voulu • Le dialogue direct avec le FEM et ses agents permet de régler rapidement les problèmes que les PMA parties peuvent rencontrer pour élaborer leur PANA

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
		<ul style="list-style-type: none"> • Établir des matériaux de sensibilisation sur les PANA sous de multiples formes et pour divers médias pour que les équipes nationales en charge des PANA les utilisent pour élaborer ces programmes et concevoir des stratégies de mise en œuvre • Dialoguer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents, durant les réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés et lors d'autres événements, pour débattre des obstacles auxquels se heurtent les pays qui s'efforcent d'établir leur PANA aussi vite que possible, ainsi que d'autres préoccupations exprimées par les Parties lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA tenue en 2007 et dans leurs réponses aux enquêtes effectuées par le Groupe d'experts 	

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 a)). Donner des orientations et des conseils techniques au sujet de la stratégie de mise en œuvre des PANA, y compris sur la recherche des sources de données possibles et leurs application et interprétation ultérieures, à la demande des PMA parties</p> <p>Décision 4/CP.11, paragraphe 2. Élaborer un programme de travail englobant la mise en œuvre de PANA</p>	<p>Aider davantage les PMA dans leurs stratégies de mise en œuvre de leur PANA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et diffuser un guide qui indiquerait pas à pas la marche à suivre pour mettre en œuvre les PANA et que les équipes en charge des PANA utiliseraient pour concevoir des stratégies de mise en œuvre efficaces • Continuer à appuyer l'exécution des PANA par le biais d'un document technique précisant et actualisant les orientations relatives aux stratégies de mise en œuvre des PANA, en s'appuyant sur les enseignements tirés par les PMA parties qui mettent en œuvre leur PANA • Réaliser une enquête auprès des PMA parties aux sessions des organes subsidiaires et par l'intermédiaire des points de contact nationaux pour recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA et sur tous obstacles que les Parties pourraient rencontrer • Réaliser une synthèse et une analyse des PANA dont l'élaboration est achevée pour repérer les possibilités de synergie régionale et thématique durant la phase de mise en œuvre et fournir aux parties et agents intéressés des informations sur les secteurs ou domaines les plus vulnérables et les activités d'adaptation proposées dans les PMA 	<ul style="list-style-type: none"> • Le guide aide les PMA parties à concevoir des stratégies de mise en œuvre efficaces • Les équipes en charge des PANA des PMA sont bien informées des possibilités de mise en œuvre, et un plus grand nombre d'activités relevant des PANA sont exécutées • Les résultats des enquêtes font l'objet d'une synthèse et sont utilisés pour trouver des moyens de surmonter les obstacles recensés au succès de la mise en œuvre des PANA • Les résultats des PANA sont efficacement communiqués aux donateurs et concepteurs potentiels de projets • Les PMA parties ayant des besoins particuliers reçoivent une aide en temps voulu • Les équipes en charge des PANA ont accès aux matériaux de sensibilisation nécessaires pour concevoir efficacement des stratégies de mise en œuvre fructueuses

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
		<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts faits pour aider les PMA ayant des besoins particuliers en mobilisant les personnes et les organisations en mesure d'apporter leur aide pour la mise en œuvre des PANA, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud • Établir des matériaux de sensibilisation sur les PANA sous de multiples formes et pour divers médias pour que les équipes en charge des PANA les utilisent pour concevoir des stratégies de mise en œuvre • Dialoguer avec le FEM et ses agents durant les réunions du Groupe d'experts et à d'autres moments, pour débattre des obstacles auxquels se heurtent les pays qui s'efforcent de mettre en œuvre leur PANA ainsi que d'autres préoccupations exprimées par les Parties lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis en matière de PANA et dans leurs réponses aux enquêtes effectuées par le Groupe d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue direct avec le FEM et ses agents permet de régler rapidement les problèmes que les PMA parties peuvent rencontrer pour élaborer leurs propositions de projet aux fins de la mise en œuvre des PANA

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 b)). Faire fonction de consultant auprès des PMA aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes par l'organisation, notamment, d'ateliers, à la demande des PMA parties</p>	<p>Continuer de fournir conseils et appui aux PMA par des ateliers ou d'autres activités de sensibilisation durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre des PANA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers de formation sur la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA sur la base du guide indiquant pas à pas la marche à suivre qui sera établi en application de la décision 29/CP.7, annexe, paragraphe 9 a) • Répondre aux besoins critiques en matière de renforcement des capacités recensés lors de la réunion d'évaluation des progrès accomplis • Mener d'autres activités de renforcement des capacités et activités de sensibilisation à la demande des Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • L'aptitude des équipes en charge des PANA à concevoir des stratégies de mise en œuvre est nettement renforcée • Les demandes formulées par les PMA parties pour que le Groupe d'experts les aide à établir et mettre en œuvre les PANA sont pleinement prises en compte
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 c)). Donner des avis au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et faire des recommandations, selon qu'il convient, en tenant compte de l'Initiative du Fonds pour l'environnement mondial pour le renforcement des capacités et d'autres initiatives pertinentes en matière de renforcement des capacités</p>	<p>Continuer de donner des avis sur les capacités qui ont besoin d'être renforcées et de collaborer avec les autres initiatives pertinentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de préciser les capacités techniques qui ont besoin d'être renforcées pour faciliter l'obtention et la gestion des données et informations intéressant les PANA et rechercher des solutions en collaboration avec les intervenants concernés • Donner des conseils d'ordre général visant le renforcement des capacités techniques et institutionnelles aux fins de la mise en œuvre et du suivi des projets • Étoffer la page Web sur les PMA www.unfccc.int/ldc, notamment en y incluant une section «foire aux questions» 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes en charge des PANA améliorent leur gestion des données et des connaissances et contribuent à l'élaboration des communications nationales et à la réalisation d'autres évaluations pertinentes • Des capacités sont créées pour la mise en œuvre et le suivi des activités d'adaptation • Les équipes en charge des PANA améliorent fortement leur connaissance des processus et procédures d'élaboration et de mise en œuvre des PANA

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 d)). Faciliter l'échange d'informations et promouvoir des synergies régionales ainsi que des synergies avec d'autres conventions multilatérales dans le domaine de l'environnement, aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes</p>	<p>Continuer le travail de collaboration visant à encourager la coopération et la synergie entre membres de groupes d'experts, entre d'autres intervenants et entre ces groupes et intervenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les organisations pertinentes et favoriser leur action pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts • Promouvoir les synergies régionales et thématiques entre les PANA, les programmes d'action nationaux relevant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les stratégies et plans d'action nationaux de protection de la diversité biologique au titre de la Convention sur la diversité biologique par le biais d'activités concertées réalisées pendant la phase de mise en œuvre • Diriger des ateliers régionaux à l'intention des équipes en charge des PANA pour échanger des données d'expérience et envisager des activités concertées • Contribuer à l'exécution du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en faisant mieux connaître la formule des PANA • Continuer à coopérer avec le Groupe d'experts du transfert de technologies pour évaluer les besoins en matière de technologies d'adaptation, tels qu'ils ressortent des PANA 	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations aident sans réserve les équipes en charge des PANA à élaborer et mettre en œuvre ces programmes • L'efficacité de l'exécution des projets est renforcée grâce à la synergie entre les programmes et au niveau régional, où une valeur ajoutée est ainsi créée • La connaissance et les échanges des données d'expérience et des solutions sont améliorés, tout particulièrement aux niveaux régional et sectoriel • Renforcement des liens avec le Programme de travail de Nairobi en tirant parti de la vaste expérience acquise dans le cadre du processus des PANA • Les besoins technologiques recensés dans les PANA sont inclus dans le champ des débats sur les transferts de technologies

Mandat	Objectifs	Activités	Résultats escomptés
<p>Décision 29/CP.7 (annexe, par. 9 e)). Donner des avis au sujet de l'intégration des PANA à la planification générale du développement, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable</p>	<p>Mieux conseiller les PMA parties au sujet de l'intégration des PANA et des activités relevant de ces programmes à la planification générale du développement lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la synthèse des PANA dont l'élaboration a été achevée pour faire ressortir, dans le processus des PANA, l'harmonisation des activités prévues dans ces programmes avec les priorités et plans nationaux de développement et leur prise en compte dans ces priorités et plans • Appuyer et continuer à promouvoir l'intégration de l'adaptation et des PANA dans les politiques nationales de développement, notamment par le biais d'orientations supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le public connaît mieux le degré d'intégration de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA • Les PMA reçoivent des orientations supplémentaires sur l'intégration, sur la base des enseignements tirés
<p>Décision 8/CP.13, paragraphe 2. Élaborer un programme de travail dans lequel il est tenu compte du Programme de travail de Nairobi</p>	<p>Contribuer aux expériences faites dans le cadre du Programme de travail de Nairobi pour intégrer les approches partant de la base et celles partant du sommet en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une publication décrivant la formule des PANA et présentant des outils et des méthodes pour chaque étape du processus d'élaboration des PANA, et la diffuser largement 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la base de connaissances, dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, sur les méthodes et outils et sur la pratique de l'adaptation

Annexe II

**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 31 mars 2008**

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Djibril Ibila	Bénin
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Bubu Jallow	Gambie
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Russell Nari	Vanuatu
M. Mohamed Shareef	Maldives
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Adrianus Jan Verhagen	Pays-Bas
